



Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

À Kientzheim, le 8 juillet 2006

L'ensemble des fondateurs de la « Fédération Française de Shôgi » s'est réuni en assemblée générale constitutive le 8 juillet 2006, à Kientzheim.

Étaient présentes les personnes suivantes :

ARNOULD	Alain	LE PELLETER	Erwann
BOUDINE	Valery	MATHIEU	Christophe
CAMACHO	Eddy	OSMONT	Fabien
CHEYMOL	Éric	OSMONT	Olwen
COMESSE	Fabrice	POTTIER	Frédéric
DUBEDOUT	Renaud	RUIN	Gilles
FOERSTER	Guillaume	SEMAT	Laurent
FOERSTER	Robert	SZEMIK	Ewa
FREY	Vincent	TERRIER	François
GRANDADAM	Mathieu	THOMAS	Quentin
JAEGER	Cyril	WEIMANN	Christophe

Étaient excusés : Florent Gorges

Le président de séance a rappelé que l'ordre de jour était le suivant :

- 1) Lecture et adoption des statuts
- 2) Elections des membres du conseil d'administration et du Bureau.
- 3) Détermination du montant des cotisations
- 4) Pouvoir

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

1) Lecture et adoption des statuts

L'assemblée générale constitutive étudie, discute et adopte à l'unanimité les statuts qui lui ont été proposés, après les modifications évoquées.

2) Désignation des premiers membres du conseil d'administration

Nom	Date de naissance	Adresse
Fabien Osmont	10.10.1970	41b rue d'Ostheim 68320 Jepsheim
Mathieu Grandadam	21.01.1982	38b rue des Marchands 68000 Colmar
Frédéric Pottier	14.02.1964	7 rue Robert Lavergne C4 Appt 226 92600 Asnières
Eric Cheymol	12.02.1964	4 rue Sainte Honorine 78360 Montesson
Christophe Weimann	05.04.1968	20, rue Robert Schuman 59840 Perennes
Eddy Camacho	01.12.1969	23 rue d'Echavanne 70400 Chenebier
Florent Gorges	21.03.1979	105 rue Sadi Carnot 92170 Vanves
Christophe Mathieu	21.10.1979	12 rue Jean Rostand 90000 Belfort

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Désignation des membres du bureau :

Fabien Osmont, Président
Frédéric Pottier, Trésorier
Mathieu Grandadam, Secrétaire

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3) Détermination du montant des cotisations

La cotisation est fixée par l'assemblée comme suit : 2 Euros par joueur inscrit pour l'année 2007.

4) Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à M. OSMONT Fabien aux fins d'effectuer les démarches nécessaires de constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal officiel) conformément à l'article 22 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, signé par le président de séance.

Signatures

Fabien OSMONT
Président

Frédéric POTTIER
Trésorier

Mathieu GRANDADAM
Secrétaire